



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal no 60 relatif à l'agrandissement et l'aménagement de la bibliothèque pour accueillir les classes de l'établissement primaire de Gland

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Historique du projet

Ce projet résulte de réelles attentes des enseignants et de la direction de l'Etablissement primaire de Gland pour lesquels il est devenu nécessaire d'avoir accès à une bibliothèque scolaire comme support entre autre à l'enseignement de la lecture, enjeu capital dans la réussite du parcours scolaire.

Le diagnostic des enseignants du primaire est le suivant : « les enfants qui en ont le plus besoin (milieu socio-éducatif défavorisé) ont très peu d'accès aux livres : les parents sont peu lecteurs, donc ne donnent pas d'exemple de plaisir et d'utilité de lire, ils ne les amènent pas à la bibliothèque, achètent peu de livres ou souvent des livres inadéquats. De plus, il s'agit fréquemment d'élèves qui sont de langue maternelle autre que le français. Dans de nombreuses familles, les deux parents travaillent et ne sont pas disponibles pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque Aux Mille Feuilles¹ ».

Pour répondre à ces attentes et à cette grande motivation, l'objectif de la municipalité est de mettre à disposition de l'Etablissement primaire un lieu approprié pour présenter des documents adaptés aux niveaux des élèves, dans lequel des animations pédagogiques pour toutes les classes pourraient se dérouler.

Afin de permettre une meilleure compréhension du cadre dans lequel évolue ce projet, nous reproduisons ci-dessous un certain nombre de citations provenant d'un document produit en septembre 2007 par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) intitulé « Recommandations et normes pour bibliothèques scolaires » :

- « *En développant le goût et les habitudes de lecture, en favorisant l'accès aux sources et en formant les élèves à la recherche pertinente des informations, les bibliothèques scolaires contribuent à la qualité des services éducatifs et jouent pleinement leur rôle en tant qu'outils pédagogiques à l'usage des élèves et des enseignants* ».
- « *Les bibliothèques scolaires, bien pourvues et animées par des bibliothécaires qualifiés, permettent de développer le potentiel de lecteurs passionnés et d'élèves compétents en recherche d'informations, et contribuent ainsi à leur réussite* ».
- « *Afin de favoriser la fréquentation de la bibliothèque et l'accès à la lecture des élèves des établissements primaires, il est nécessaire de leur assurer une qualité de prestations identique à celles des établissements secondaires* ».

¹ Cinq heures et quart d'ouverture publique, réparties sur deux après-midi.

- « *La bibliothèque scolaire met à disposition de ses utilisateurs :*
 - *des prestations de bases telles que : accueil, conseil, information, service de prêt, production de dossiers documentaires, recherches bibliographiques, expositions*
 - *des prestations spécifiques au domaine d'activité en milieu scolaire, telles que méthodologie documentaire et animation pédagogique ».*

Soutien cantonal

En 2007 déjà, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) demande la création d'une bibliothèque pour les élèves des classes enfantines et primaires de Gland, car la bibliothèque scolaire actuelle ne dessert que les élèves du degré secondaire.

Courant 2008, la DGEO accepte le projet élaboré par les bibliothécaires, en collaboration avec les directions des deux établissements scolaires, qui proposent nombre d'animations pédagogiques pour les classes de la 1^{ère} enfantine à la 9^e année. En ce qui concerne l'établissement primaire et selon ce planning, il est prévu 4 animations pédagogiques par classe, allant de la visite découverte, à la recherche documentaire en passant par l'écoute de contes ou la visite d'expositions liées aux livres et à la lecture.

La DGEO met à disposition un budget d'investissement de 60'000 fr. pour l'acquisition d'un fonds pour la nouvelle bibliothèque primaire et confirme son budget annuel de renouvellement (env. 10% par année). Elle accepte également de prendre en charge environ 1000 heures de travail pour la mise en place de la nouvelle bibliothèque. Enfin, elle s'engage à financer du personnel supplémentaire pour gérer la bibliothèque et les animations demandées (0.7 ETP supplémentaire). Au total, le canton finance 1.10 ETP de bibliothécaire, environ 0.25 ETP d'assistant en information documentaire et 0.25 ETP d'auxiliaire, soit un total de 1.6 ETP.

Présentation du projet d'agrandissement

La municipalité, en collaboration avec les personnes concernées, a rapidement pris l'option de situer ce nouveau service en extension de la bibliothèque scolaire de l'Etablissement secondaire à Grand Champ, créant les synergies suivantes : personnel, fonds documentaire référencé sur une même base de données, heures d'ouverture étendues². La direction de l'établissement secondaire a manifesté d'emblée son soutien au projet des collègues du primaire.

Pour permettre l'accueil des classes primaires dans des conditions favorables à la réceptivité des élèves, il est nécessaire de créer un lieu plus spacieux, en annexant les deux salles de classe jouxtant le local actuel. La surface totale de la bibliothèque est ainsi portée à 347 m². Avec les acquisitions prévues et en cours pour les plus jeunes, le nombre de documents sera proche de 30'000.

Le mélange des publics est une force pour la bibliothèque et révèle des synergies et des rencontres très intéressantes. Mais il peut s'avérer négatif si l'on ne prévoit pas que les différents publics, s'ils se côtoient par la force des choses, doivent également sentir qu'une partie de la bibliothèque a été aménagée, pensée, organisée, décorée spécialement pour eux. C'est pourquoi, la totalité du nouvel espace a été repensée, afin de contenter les différents publics.

En suivant les recommandations des bibliothécaires, la municipalité a demandé un concept d'aménagement auprès de SSB, Service Suisse pour les Bibliothèques. Le concept élaboré

² Ouverture durant l'entier des heures scolaires pour les écoliers et enseignants et 18 heures d'ouverture publique réparties sur 6 jours, y compris le mercredi soir jusqu'à 19h et le samedi matin de 9h à 12h.

propose une réorganisation de l'espace, en réutilisant le mobilier actuel pour les adultes et l'acquisition d'un mobilier adapté à l'âge des écoliers. Ce mobilier spécialisé permet notamment une certaine flexibilité en vue d'éventuels changements ou d'augmentation du nombre de documents.

Aménagement des locaux

Salles de classes

Les deux salles de classes accueillent la section « adultes », leur laissant ainsi un espace tranquille où ils seront plus au calme pour choisir leurs documents et s'attarder dans un coin lecture arrangé pour eux. Une zone d'information est également prévue dans une des salles. Les étagères actuelles du rez-de-chaussée sont réutilisées pour aménager cet espace ainsi que les canapés pour le coin lecture. Seul nouveau mobilier : une table pour la consultation d'ouvrages dans les rayons et un meuble à revues qui présente le dernier numéro paru et permet d'archiver les anciens numéros.

Local actuel

L'actuel local de la bibliothèque sera réservé à la section « jeunesse ». Les élèves ont ainsi directement accès aux documents et sont tout de suite imprégnés par les lieux, spécialement aménagés pour eux avec des espaces séparés en fonction des âges (section 4-7 ans, 8-12 ans, 13-16 ans). Des gradins à trois marches sont disposés vers les fenêtres de façon à pouvoir installer une classe entière pour les animations et les visites. Le bureau de prêt se trouve à l'entrée, et permet d'accueillir deux lecteurs à la fois. Les postes de recherche documentaire passent de deux à quatre, tout en restant visibles depuis le bureau de prêt.

Rez-de-chaussée : fiction « jeunesse »

Section 4-7 ans

Des étagères basses sont prévues pour cette section ainsi que des bacs près du sol entourés de coussins pour pouvoir s'installer confortablement au milieu des livres. Les petits ont l'impression d'être vraiment accueillis de manière spécifique. Cela leur donne envie de rester et de découvrir les ouvrages qui les entourent.

Section 8-12 ans

Des étagères d'hauteur moyenne sont prévues, ainsi que des bacs pour le classement des romans par genre ; les enfants trouvent facilement les livres qui leur sont spécialement réservés. Ils peuvent s'installer pour consulter les livres ou lire sur les gradins qui sont juste à côté de leur section.

Section 13-16 ans

Des étagères d'hauteur moyenne entourent la section 13-16 ans et permet de créer un lieu ouvert mais un peu intime pour les ados. Une table est à disposition pour s'attarder un moment à lire ou consulter un ouvrage.

Espace multimédia

Installé entre la section 4-7 ans et la section 13-16 ans, un meuble multimédia permettra de mettre en valeur les quelques 200 CD-ROM, CD AUDIO et DVD réservés aux jeunes. La bibliothèque va développer ce secteur dans les années à venir, principalement les livres-audios, supports à la lecture très appréciés des enfants.

BD et revues jeunesse

La petite salle réservée actuellement aux livres en langues étrangères et aux archives de périodiques accueillera les BD jeunesse et les revues jeunesse. Un mobilier adapté à ces types de documents permet de s'installer pour lire la dernière revue parue ou feuilleter une BD. Toutefois, ce local reste assez aéré, pour que le passage dans la section « adultes » ne soit pas entravé.

1^{er} étage : documentaires « jeunesse »

Réservé aux documentaires « jeunesse », tous âges confondus. Aucune modification du mobilier n'est effectuée à cet endroit. Des tables sont à disposition pour le travail des élèves, de manière autonome ou par classe. Pendant la pause de midi et après les heures de cours, ce lieu permet aux élèves de l'établissement secondaire d'effectuer leurs devoirs dans le calme.

Conséquences de l'aménagement proposé

Bibliothèque communale

L'amélioration de l'outil de travail devrait permettre une meilleure mise en valeur de la bibliothèque communale, pour un public élargi dès l'âge de 4 ans. La municipalité a la volonté de rendre la bibliothèque communale plus attractive, de la faire connaître des habitants, d'augmenter le nombre de prêts et ainsi de répondre aux objectifs d'un service public de qualité, dans un espace convivial. En conséquence, la municipalité a mis au budget 2009 une augmentation du personnel, passant de 0.60 ETP à 1.00 ETP, afin de garantir la présence de deux employées pendant les heures d'ouverture publique.

Bibliothèque « Aux Mille Feuilles »

La bibliothèque des jeunes, gérée depuis de nombreuses années par une équipe de bénévoles dans des locaux mis à disposition par la commune, est une offre complémentaire. Elle restera d'ailleurs la seule bibliothèque de la commune pour les enfants non scolarisés. Ses responsables ont d'ores et déjà mené une réflexion pour proposer de nouvelles animations ainsi qu'un programme d'accueil, de détente et d'approche de la lecture pour les parents et les très jeunes enfants. La municipalité restera attentive aux projets qui seront développés.

Description des travaux

Comme il est mentionné au paragraphe **Présentation du projet d'agrandissement**, la surface actuelle de la bibliothèque sera augmentée en intégrant les classes 113 et 114, portant ainsi la surface totale des locaux à 347 m².

Les travaux nécessaires à cette réalisation se dérouleront selon le programme suivant :

- Travaux préparatoires
- Maçonnerie
- Electricité - Informatique
- Revêtements de sol
- Menuiserie
- Peinture
- Aménagement et agencement

Coût des travaux

Le coût des travaux, basé sur différents devis établis par des entreprises se décompose comme suit :

- Déménagement des livres et du mobilier	fr.	3'000.00
- Maçonnerie, inclus découpe béton et renforcement structurel	fr.	19'600.00
- Electricité – Informatique	fr.	19'000.00
- Revêtement de sols	fr.	21'000.00
- Menuiserie	fr.	5'200.00
- Peinture	fr.	3'200.00
- Aménagement et mobilier y compris études préliminaires	fr.	87'500.00
- Mise en passe	fr.	1'700.00
- Nettoyage de fin de chantier	fr.	2'000.00
- Nouveaux postes informatiques y compris licences (3)	fr.	9'500.00
- Divers et imprévus env. 6%	fr.	8'600.00
		<hr/>
- Montant total HT	fr.	180'300.00
- TVA 7.6 %	fr.	13'700.00
		<hr/>
- Montant total TTC	fr.	194'000.00

Programme des travaux

L'exécution de ces travaux nécessitera évidemment un arrêt total de l'exploitation des locaux. En conséquence, le chantier devra se dérouler pendant une période de vacances scolaires. Il est donc prévu de démarrer le chantier dès le 6 juillet 2009, premier jour des vacances d'été 2009.

En optimisant au maximum les interventions des différentes entreprises, la partie « jeunesse » de la nouvelle bibliothèque pourrait être ouverte pour la rentrée du 24 août 2009. La partie « adulte » (les salles 113 et 114) pourrait être mise à disposition du public deux semaines plus tard, soit le 7 septembre 2009.

Financement

Le financement de ces travaux pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 194'000 fr. aux conditions les plus favorables.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 10 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêts de 3%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 25'220 fr. (intérêts : 5'820 fr. et amortissement : 19'400 fr.).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation seront englobés dans les futurs budgets de fonctionnement du compte « entretien des bâtiments ».

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 60 relatif à l'agrandissement et l'aménagement de la bibliothèque pour accueillir les classes de l'établissement primaire de Gland ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- I. - d'accorder le crédit de 194'000 fr. et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 194'000 fr.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegnny

D. Gaiani

Annexes : plan d'aménagement des nouveaux locaux
tableau plafond d'endettement

Personnes responsables : Mme Florence Golaz, municipale
M. Thierry Genoud, municipal

Gland, le 23 mars 2009

